

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 32 – Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 24 avril et 1^{er} mai 2013

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 622-20130502

QUÉBEC



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---|
| PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 24 AVRIL 2013..... | 1 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX..... | 1 |
| REMARQUES PRÉLIMINAIRES | 2 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE | 2 |
| DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 1 ^{ER} MAI 2013 | 4 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX..... | 4 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) | 5 |
| REMARQUES FINALES | 7 |

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Liste des documents déposés



Première séance, le mercredi 24 avril 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 32 – Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 17 avril 2013)

Membres présents :

M. Pelletier (Rimouski), président

M. Gautrin (Verdun), vice-président

M. Bédard (Chicoutimi), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du Trésor

M. Claveau (Dubuc)

M. Dubourg (Viau)

M. Ouellette (Chomedey) en remplacement de M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) en remplacement de M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) en remplacement de M. Dubé (Lévis)

M. Rousselle (Vimont) en remplacement de M. Bachand (Outremont)

M. Therrien (Sanguinet)

Autre participant :

M. Michel Montour, directeur, direction générale des régimes collectifs et de l'actuariat, Secrétariat du Conseil du Trésor

La Commission se réunit à la salle des Premiers-ministres de l'Édifice Pamphile-Le May.

À 16 h 30, M. Pelletier (Rimouski) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bédard (Chicoutimi), M. Gautrin (Verdun), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Rousselle (Vimont) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 1 à 25.

Articles 1 à 25 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Montour de prendre la parole.

Après débat, les articles 1 à 25 sont adoptés.

Article 26 : Après débat, l'article 26 est adopté.

Article 27 : Après débat, l'article 27 est adopté.

Articles 28 à 30 : Les articles 28 à 30 sont adoptés.

Article 31 : Après débat, l'article 31 est adopté.

Article 32 : L'article 32 est adopté.

Article 33 : Après débat, l'article 33 est adopté.

Articles 34 à 36 : Les articles 34 à 36 sont adoptés.

Article 37 : Après débat, l'article 37 est adopté.

Article 38 : Après débat, l'article 38 est adopté.

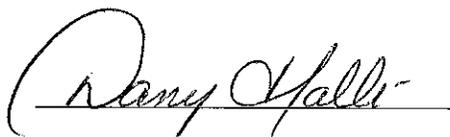
Article 39 : L'article 39 est adopté.

Article 40 : Un débat s'engage.

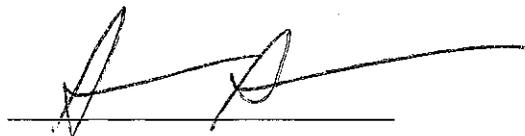
À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,



Dany Hallé



Irvin Pelletier

DH/ag

Québec, le 24 avril 2013



Deuxième séance, le mercredi 1^{er} mai 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 32 – Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 17 avril 2013)

Membres présents :

M. Pelletier (Rimouski), président

M. Gautrin (Verdun), vice-président

M^{me} Beaudoin (Mirabel) en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)

M. Bédard (Chicoutimi), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du Trésor

M. Claveau (Dubuc)

M. Dubourg (Viau)

M. Ouellette (Chomedéy) en remplacement de M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) en remplacement de M. Dubé (Lévis)

M. Rousselle (Vimont) en remplacement de M. Bachand (Outremont)

M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Chapadeau (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

Autre participant :

M. Michel Montour, directeur, direction générale des régimes collectifs et de l'actuariat, Secrétariat du Conseil du Trésor

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 36, M. Pelletier (Rimouski) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 40 (suite) : Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Bédard (Chicoutimi) dépose le document coté CFP-029 (annexe II).

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Bédard (Chicoutimi) dépose le document coté CFP-030 (annexe II).

Le débat se poursuit.

À 16 h 08, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Gauthrin (Verdun) dépose le document coté CFP-031 (annexe II).

Le débat se poursuit.

M. Bédard (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Montour de prendre la parole.

Après débat, l'article 40, amendé, est adopté.

M. Gauthrin (Verdun) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) demande à ce que leur abstention soit notée au procès-verbal.

Article 41 : Après débat, l'article 41 est adopté.

Article 42 : Après débat, l'article 42 est adopté.

Articles 43 et 44 : Les articles 43 et 44 sont adoptés.

Article 45 : Après débat, l'article 45 est adopté.

Articles 46 et 47 : Les articles 46 et 47 sont adoptés.

Article 48 : Après débat, l'article 48 est adopté.

Article 49 : L'article 49 est adopté.

Article 50 : M. Bédard (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 50, amendé, est adopté.

Article 51 : Après débat, l'article 51 est adopté.

Article 52 : Après débat, l'article 52 est adopté.

Articles 53 à 58 : Les articles 53 à 58 sont adoptés.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 59 à 62.

Articles 59 à 62 : Les articles 59 à 62 sont adoptés.

Article 63 : Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Bédard (Chicoutimi) dépose le document coté CFP-032 (annexe II).

Après débat, l'article 63 est adopté.

Article 64 : L'article 64 est adopté.

Article 65 : Après débat, l'article 65 est adopté.

Article 66 : Après débat, l'article 66 est adopté.

Articles 67 à 69 : Les articles 67 à 69 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. le président propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

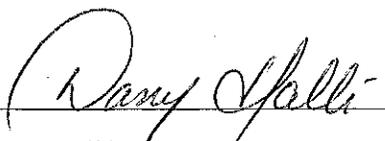
REMARQUES FINALES

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Gauthrin (Verdun) et M. Bédard (Chicoutimi) font des remarques finales.

À 17 h 51, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au jeudi 2 mai 2013, après les affaires courantes, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,


Dany Hallé


Irvin Pelletier

DH/ag

Québec, le 1^{er} mai 2013

ANNEXE I.

Amendements adoptés



Ann 1
Art. 40
(139.6)

PROJET DE LOI N° 32

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX
EN SERVICES CORRECTIONNELS ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Amendement

Article 40

À l'article 40 du projet de loi, remplacer à la fin du deuxième alinéa de l'article 139.6
proposé, « la moitié de ces frais » par « 54 % de ces frais ».

Adopté
DH

Am 2
Art. 50

PROJET DE LOI N° 32

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX
EN SERVICES CORRECTIONNELS ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Amendement

Article 50

Remplacer l'article 50 du projet de loi par le suivant :

« 50. L'article 20 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (chapitre C-2) est modifié par le remplacement du paragraphe c du premier alinéa, par le suivant :

« c) du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels établi par la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (chapitre R-9.2), du régime de retraite des élus municipaux établi par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3), du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics établi par la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10), du régime de retraite du personnel d'encadrement établi par la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (chapitre R-12.1) et du régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec établi par la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec (chapitre R-14). ».

Adopté
DH

ANNEXE II

Liste des documents déposés



Liste des documents déposés

- Secrétariat du Conseil du trésor. [Document de consultation concernant les modifications législatives et réglementaires relatives au financement et à la structure de gouvernance du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels]. 5 décembre 2012. 3 p. Déposé le 1^{er} mai 2013. CFP-029
- Lemaire, Stéphane. [Lettre adressée à M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, concernant le projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives]. 15 avril 2013. 3 p. Déposé le 1^{er} mai 2013. CFP-030
- Gautrin, Henri-François. [Proposition d'amendement à l'article 139.4 introduit par l'article 40 du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives]. Non daté. 1 p. Déposé le 1^{er} mai 2013. CFP-031
- Secrétariat du Conseil du trésor. *Transfert de la caisse des participants*. Non daté. 1 p. Déposé le 1^{er} mai 2013. CFP-032